

N° 27.299.24/18

DATE DE
CONVOCATION

18 février 2024

Nombre de Conseillers

En exercice	27
Présents	20
Votants	25

Objet :

Subvention 2024 :
Association AVEDEDÉPARTEMENT DE L'EUVE
CANTON EVREUX NORDMAIRIE
DE
GRAVIGNY**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT (arrivé à 18h45), Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT (arrivé 18h40), Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD,

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DAMERON Florence à Mr ALBERT Marc
Mr LEVEAU Pascal à Mr CRETOT Manuel
Mr BENOUDA Abdelkader à Mr PERREAU David
Mme PIQUET Florence à Mr LATOUCHE Christophe
Mr LECOQ Jean Pascal à Mr TANQUEREL Jean-Luc

Absents :

Mme DUCHESNE Jocelyne
Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline

A été élue secrétaire de séance : Mme Corine LUCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par l'article 18 de la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, sur

l'engagement républicain des associations ,

Vu la demande de l'association par courrier du 12 février 2024,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

Considérant que l'objet de l'association est un engagement important pour la reconstruction sociale et psychologique des victimes,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'ALLOUER pour l'année 2024 une subvention de 330 € à l'association AVEDE Association d'Aide aux Victimes et d'Actions de l'Eure)

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

le Maire

